



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 16 DÉCEMBRE 2024**

Procès-verbal de la 9e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le lundi, 16 décembre 2024, à 19h00, au bureau d'Arrondissement Des Rivières, salle RC-26, au 330, rue Chabot, Québec.

PRÉSENCES :

Nicole Laveau	Présidente
Hélène Langlois	Vice-présidente
Gemma Drouin	Secrétaire
Mahamadou Sissoko	Trésorier
Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Jacynthe Fortin	Administratrice
Pierre-Marc Doucet	Administrateur
Roger Thibeault	Administrateur
André Garon	Administrateur

ABSENCES :

Aucune.

INVITÉ(E)S :

Aucun

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Renée Poulin	Secrétaire de soutien
Alicia Despins	Conseillère – District de Duberger et Les Rivières
Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique – Ville de Québec

Quatre (4) personnes se sont présentées à l'assemblée.

Il y a quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. 19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour. 19 h 01
3. Période de la conseillère municipale. 19 h 05
4. Période de questions ou commentaires des citoyens. 19 h 15
5. Enjeux de quartier 19 h 30
 - 5.1 Projet sur la qualité de l'air – Suivi et résolution (JNO).
 - 5.2 Demande d'appui du Comité citoyens Saint-Sauveur (NL)
 - 5.3 Politique de stationnement – suite (NL)
 - 5.4 Demande d'entrevue avec Carrefour de Québec
 - 5.5 Demande de Léonce Naud sur le projet Laurentia et QSL
 - 5.6 Forum sur la santé durable – suite (RT)
 - 5.7 Stratégie de sécurité routière 2025-2029 – suite
 - 5.8 Questionnaire – nouveaux aménagements sur le boulevard Père-Lelièvre (NL)
6. Comités et états d'avancement 20 h 15
 - 6.1 Table de concertation Vélo et Mois du vélo (Jean-Noël)
 - 6.2 Conseils d'établissements scolaires (Nicole et Mahamadou)
 - 6.3 Projet dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2025 (PMD)
 - 6.4 Comité élargi pour la mobilité dans le quartier de Vanier (JNO, PMD, PAF)
 - 6.5 Comité pour P.U.M (tous)
7. Fonctionnement 20 h 40
 - 7.1 Adoption des procès-verbaux du 18 et 26 novembre 2024
 - 7.2 Paiement des services de secrétariat.
 - 7.3 Solde bancaire au 16 décembre 2024.
 - 7.4 Suivi aux résolutions du mois dernier
 - 7.5 Présentation de la Ville sur l'outil d'archivage pour les conseils de quartier
8. Varia. 21 h 00
 - 8.1 Souper de Noël
9. Levée de l'assemblée 21 h 10

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Nicole Laveau remercie les citoyens d'assister à la présente assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Nicole Laveau apporte les ajouts suivants à l'ordre du jour :

Point 6 – Comité et état d'avancement

Ajout du point 6.6. – Table de concertation sur le transport en commun.

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Sur la page FaceBook, Mme Alicia Despins émettra un communiqué de presse sur les services municipaux qui seront ouverts et fermés pendant la période des Fêtes.

3.1 – Terrain sur la rue Giguère – Lot no 1 944-676

Mme Alicia Despins donne un suivi sur le terrain sur la rue Giguère. La décision pour l'acquisition de ce terrain sera passée au Conseil de Ville le 17 décembre 2024.

Mme Despins désire féliciter les personnes qui se sont impliquées, mais il est certain que la résolution du Conseil de quartier de Vanier a assurément pesé dans la balance. Il s'agit de petits lots qui ne sont pas évalués par la Ville si personne ne les amène à sa connaissance. Cependant, on peut se féliciter de l'achat de ce terrain dans une période de six mois. Selon le Sommaire décisionnel, ce terrain sera utilisé comme boisé ou forêt urbaine.

À la suite de la demande d'une présentation de la part de Mme Despins, le service de la planification de l'aménagement et de l'environnement en est à l'étape de l'étude d'opportunité sur la nature exacte du projet, et le Conseil de quartier de Vanier sera partie prenante dans son élaboration. On pourrait y planter des arbres de différentes essences, ainsi que d'autres types d'initiatives. Ce serait un beau projet.

3.2 - La rue Fleur-de-Lys

À la suite de la demande d'un citoyen, Mme Laveau demande si la rue Fleur-de-Lys est devenue à sens unique. Mme Despins mentionne que la rue est encore à double sens et qu'aucune indication n'a été reçue à ce sujet.

3.3 – Politique sur le stationnement

En ce qui concerne le projet de la politique sur le stationnement, il n'est nullement question de Communauto. M. Pierre-Marc Doucet demande ce qu'on doit attendre de cette politique?

À la suite d'une discussion avec les responsables, Mme Despins précise que la position d'une politique éventuelle est de ne pas privilégier une firme et définir un cadre pour l'ensemble de la Ville. Communauto est devenu une entreprise à but lucratif. Les différentes firmes pourraient demander des permis. Il est certain que l'impact fut de ralentir le processus en ce qui concerne Communauto.

Il y a un changement de position de la part de la Ville. Mme Mauger mentionne qu'il est écrit de « favoriser l'autopartage dans les rues et les parcs de stationnement municipaux. ». Il y a des enjeux d'équité concernant les tarifs et la Ville désire y mettre un peu d'ordre. La Ville devrait faire une référence à ce qui est déjà existant et ce qui serait ajouté.

Mme Laveau demande ce qui adviendra du stationnement pour les véhicules récréatifs (VR) sur la rue Bourdages. Mme Despins mentionne qu'il s'agit du bon moment parce que la politique évaluera ce sujet pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'uniformiser cet aspect à travers la Ville. Depuis le 1^{er} mai 2024, Mme Mauger mentionne que le stationnement des VR est devenu un règlement permanent.

4. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Aucune question ou commentaire n'a été soulevé.

5. ENJEUX DE QUARTIER

5.1 – Projet sur la qualité de l'air

M. Jean-Noël Ouisse a révisé la résolution qui avait déjà été élaborée et en fait la lecture. En plus des corrections qui ont été apportées, les aspects ci-dessous ont été soulevés par les administrateurs.

1. En ce qui concernant la diffusion de l'information à la population, la plate-forme Internet est accessible à tous, mais le Conseil de quartier de Vanier, via sa page FaceBook, peut informer la population, c'est-à-dire transmettre des informations, des événements et des résultats statistiques. Pour le Conseil de quartier, il est difficile de faire toute la diffusion compte tenu de la quantité d'informations que l'on y retrouvera. Il est possible de diffuser un ou des liens afin que la population obtienne l'information disponible.
2. Afin d'obtenir une preuve d'assurance, M. Raymond Poirier, président du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, est la personne à rejoindre. L'organisme Revolvair peut également la fournir.

3. Concernant la recherche de fonds, la caisse populaire Desjardins sera sollicitée. M. Jean-Noël Ouisse préparera la demande, avec les documents requis et les délais prévus, qui sera soumise au Mouvement Desjardins. Le montant demandé sera de 5,000\$. Si nous obtenons davantage de financement, il sera possible de se procurer davantage de capteurs. Le nombre sera donc en fonction des fonds qui seront obtenus.
4. Concernant le nombre de capteurs, le Conseil de quartier du Vieux-Limoilou dispose de 80 capteurs et ces derniers sont répartis partout sur le territoire. Il n'y a pas de redondance. C'est bien d'avoir deux capteurs relativement proches l'un de l'autre. Cela prend une multiplicité de capteurs. On parle d'un minimum de 12 capteurs, mais 20 ou 30 capteurs serait un nombre idéal. C'est l'objectif d'en installer partout dans le quartier industriel.
5. Concernant le niveau d'engagement du Conseil de quartier, M. André Garon mentionne qu'il faudrait avoir un point dans la résolution afin de déterminer son engagement. Il faut s'assurer que le Conseil de quartier est bien protégé. En ce qui concerne la couverture d'assurance, il faudrait vérifier l'entente conclue par le Conseil de quartier du Vieux-Limoilou et en aviser la compagnie d'assurance BFL. Il faut vérifier s'il y a eu entente entre les deux parties. Révolvair devra également aviser le Conseil de quartier des frais de gestion, s'il y a lieu.
6. En ce qui concerne la science citoyenne, le Conseil de quartier de Vanier couvre le « volet citoyen ». C'est en tant que citoyen que le Conseil de quartier s'engage dans cette partie. La partie scientifique est assumée par Révolvair.

Voici la version finale de la résolution :

24-CA-063

Résolution concernant la participation du Conseil de Quartier de Vanier au projet « Air Vanier »

- La société Les logiciels RevolvAir inc., représentée par Guillaume Simard, propose d'implanter dans notre quartier des capteurs qui mesurent la concentration des particules fines dans l'air (PM 2,5 µm). Les mesures seront disponibles en temps réel sur internet (<https://RevolvAir.org>).
- RevolvAir est le maître d'œuvre du projet « **Air Vanier** » ; il est responsable de l'ensemble du volet technique du projet (achat, installation, suivi technique, entretien, plateforme Web, ...). RevolvAir implique sa responsabilité civile.
- Le lancement du projet nécessite un financement. Le coût par capteur est d'environ 350\$ + taxes. Pour une dizaine de capteurs, il faut envisager un financement d'environ 4 000\$.
- L'objectif est d'installer les capteurs au printemps 2025 pour une durée de 2 ans. Un financement supplémentaire sera nécessaire pour pérenniser le projet.
- Le projet se veut collaboratif avec la communauté (science citoyenne) afin d'avoir, par exemple, des retours des résidents quant aux événements climatiques ou autres qui pourraient expliquer certaines hausses des mesures. Le projet permet également de sensibiliser la population aux enjeux de qualité de l'air.

- L'impact de la qualité de l'air sur notre santé est souvent négligé. Or la science montre clairement la nocivité des particules fines et ultrafines et l'importance de ces dernières sur l'augmentation estimée des décès prématurés. La population est en droit d'avoir des informations plus précises géographiquement et accessibles rapidement quant à la qualité de l'air qu'elle respire, ce qui n'est pas le cas avec les données gouvernementales. De plus, le quartier de Vanier est entouré d'autoroutes et d'axes routiers majeurs. Il est également fortement impacté par les îlots de chaleur, étant donné l'importance des surfaces minéralisées et la faible canopée (cible non atteinte par le programme de la Ville de Québec). La nature n'a donc pas la chance d'assainir notre environnement. Il faut aussi considérer les vents dominants qui proviennent entre autres de l'est et qui peuvent amener les particules provenant du transbordement portuaire ou des usines tel que l'incinérateur ou Papier White Birch. Le Conseil de Quartier de Vanier s'est déjà prononcé contre une extension du port de Québec dans le cadre du Projet Laurentia. La qualité de l'air est clairement une préoccupation de la population, mais également de la Ville de Québec si on en croit les annonces concernant les foyers au feu de bois.

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOEL OUISSE ET SECONDÉE PAR PIERRE-MARC DOUCET,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

- Le conseil de quartier de Vanier contribue dans la recherche de fond auprès des compagnies locales pour lancer le projet,
- Le Conseil de quartier de Vanier contribue dans la recherche de citoyens et de compagnies pour accueillir les capteurs,
- Le Conseil de Quartier diffuse les informations à la population.

ADOPTÉ

5.2 – Demande d'appui du Comité citoyens Saint-Sauveur

Pour le bénéfice des administrateurs, Mme Laveau fait la lecture du courriel qui lui a été transmis de la part du Comité citoyens Saint-Sauveur, dont voici un extrait :

« Voici un exemple de résolutions que vous pourriez prendre et envoyer à la Ville :

1. *Le Conseil de quartier de Vanier appuie les demandes du comité des piétons et piétonnes du quartier Saint-Sauveur quant au projet de réaménagement de la rue Marie-de-l'Incarnation dans Vanier.*
2. *Le Conseil de quartier de Vanier demande à l'équipe chargée du projet que le projet de réaménagement final :*
 - a. *Permette une réduction significative de la vitesse et du débit de circulation sur la rue Marie-de-l'Incarnation, dès la sortie du boulevard Wilfrid-Hamel.*
 - b. *Ouvre la possibilité à l'élimination prochaine d'une voie de circulation sur la partie de la rue Marie-de-l'Incarnation située dans le quartier Saint-Sauveur.*
 - c. *Étende la zone de limite de vitesse de 30 km/h (zone scolaire) sur l'ensemble de la rue Marie-de-l'Incarnation pour assurer pleinement la sécurité des déplacements*

/6

des enfants résidant aux Habitations Place de la Rive et fréquentant l'école primaire Saint-Malo. »

À la suite de la demande d'appui du Comité citoyen Saint-Sauveur, Mme Laveau mentionne que le Conseil de quartier de Vanier n'est pas très favorable à donner cet appui, car celui-ci fait ses propres démarches qu'il juge suffisantes.

Le 18 novembre dernier, le Conseil de quartier a tenu une rencontre avec des chargés de projet de la Ville pour avoir davantage d'explications pour le projet de piste cyclable sur un segment du Boul. W.-Hamel. Le Conseil de quartier est satisfait de la rencontre jusqu'à présent. Elle fait partie de ses démarches et le Conseil de quartier voit plus loin pour le boulevard Wilfrid-Hamel.

Le Conseil de quartier de Vanier n'est pas à l'aise de commenter des aspects qui sont hors du territoire de Vanier.

Concernant la demande de réduction de la vitesse à 30 km/heure sur l'entièreté de la rue Marie-de-l'Incarnation, M. Mahamadou Sissoko précise qu'il y aura des impacts sur les autres rues.

M. Jean-Noël Ouisse précise qu'il est certain qu'il y a des enjeux au niveau piétonnier dans ce secteur. Il y a toujours des éléments d'aménagement qui peuvent faire en sorte de réduire la vitesse, ce qui n'est pas encore le cas. Prenons le fait de la présence de la piste cyclable avec des bollards, cela induit une diminution de la vitesse.

Mme Laveau mentionne qu'il y a eu un changement au niveau des politiques de la Ville où il y avait des zones de 30, 40 et 50 km/heure dans le quartier. La limite de 30 km/heure se situe dans les zones scolaires et/ou sur les rues tertiaires. La rue Marie-de-l'Incarnation n'est pas une rue tertiaire, mais une rue principale. Quand il y a au moins un commerce sur rue, la limite est de 40 km/heure.

M. Sissoko mentionne que des précédents pourraient être créés, car il y a des similitudes avec Sainte-Foy.

M. Pierre-Marc Doucet demande si le document a été fait avant le corridor Vélo-Cité (CVC) et y a-t-il eu des changements par rapport à la sécurité sur la rue Marie-de-l'Incarnation? En réponse, il est connu que le boulevard Wilfrid-Hamel est très difficile à traverser. Cette situation n'est pas très sécuritaire. Les bollards et les autobus n'aident pas les piétons. Il mentionne également que le CVC a été aménagé de façon temporaire. M. Ouisse précise qu'il y a beaucoup d'aspects qui sont en cours d'évaluation.

M. Doucet mentionne qu'il n'est pas à l'aise de donner son appui parce qu'il ne connaît pas la portion de Saint-Sauveur. Bien qu'il y ait des enjeux comme l'intersection avec la rue Saint-Vallier, il y a un conflit d'usage entre les voitures, les vélos et les piétons. Cette intersection est la plus

problématique du quartier. C'est une des plus dangereuse et des plus utilisée. C'est également un axe essentiel qui va du nord au sud.

À la suite de la participation à la présentation du 5 septembre, est-ce que la portion de la rue Guyard à la rue Plante sera évaluée? En réponse, c'est oui et non; la Ville est en réflexion et consciente du problème.

Mme Laveau encourage le comité à se rattacher à leur Conseil de quartier de St-Sauveur et de rejoindre Mme Myriam Nickner-Hudon à ce sujet.

5.3 – Politique de stationnement

Mme Nicole Laveau a préparé une ébauche de mémoire dans lequel elle s'est attardée principalement à la tarification et aux permis. Pour le bénéfice des administrateurs, elle en fait la lecture.

Les points ci-dessous ont été soulevés par les administrateurs :

Pour les vétérans, l'attribution de cases de stationnement crée une iniquité pour la population. Des espaces leur sont réservés dans les parcs nationaux. À Québec, il y en a également dans certaines entreprises, telles Fleur-de-Lys, Walmart, etc.

Mme Laveau demande s'il serait pertinent de déposer un mémoire, concernant la consultation sur la politique de stationnement. A la fin janvier 2025, les conseils de quartier seront consultés sous la forme d'un atelier participatif.

M. Jean-Noël Ouisse précise que les problèmes de stationnement sont présents dans la Haute-ville et au centre-Ville de Québec. Dans certains quartiers, il y a d'immenses tours de condominiums et la capacité pour le stationnement des voitures n'est pas suffisante. Est-ce que la Ville devrait exiger de la part des promoteurs de s'en occuper? Est-ce que les exigences de la Ville sont suffisamment élevées? Pour le projet O'Drey, la norme était de 0,25 stationnement/locataire parce qu'il s'agit d'un projet de logements sociaux. Soixante-quinze (75) stationnements ont été enlevés sur la rue Monseigneur-Plessis à la suite des travaux majeurs récents.

Mme Mauger mentionne qu'il existe des exigences en matière d'urbanisme pour le nombre de cases de stationnement. La norme a été changée pour la rue Monseigneur-Plessis avec le PPU et elle a été ramenée à la baisse parce qu'il a été considéré qu'il y avait un axe plus structurant de transport en commun, etc.

Le transport en commun n'est pas suffisant. La Ville veut appliquer les mêmes règles dans le quartier Saint-Jean-Baptiste qu'à Vanier, alors qu'il s'agit de deux réalités différentes. Mme Laveau

précise qu'il pourrait y avoir de la flexibilité dans certains milieux, mais cet aspect n'est pas encore défini.

Pierre-Marc Doucet comprend qu'il faut avoir moins d'automobiles, plus de projets d'habitation avec moins de stationnement. Mais si un projet immobilier est construit au milieu de nulle part et qu'il n'y a pas de cases de stationnement suffisantes, les gens vont se stationner dans les rues, ce qui créera un autre problème.

De plus, il n'est pas certain que l'arrivée du tramway, dépendant de son parcours, répondra aux besoins de tous les citoyens.

M. André Garon mentionne que même si la Ville désire faire « la guerre à l'auto », celle-ci est là pour rester. Ce n'est pas tous les résidents qui peuvent faire leur épicerie à pied; il y a des limites raisonnables dont il faut tenir compte. L'automobile aura toujours son utilité.

Mme Gemma Drouin suggère que la Ville offre un transport en commun efficace.

Mme Alexandra Mauger précise que la politique de stationnement n'est pas destinée pour la « guerre à l'auto ». La Ville a besoin de cette politique, car parfois, elle est appliquée à la pièce. L'approche différenciée est aussi mentionnée dans la présentation.

Une discussion se tient entre les administrateurs sur différents points, dont les suivants :

- Soulever les éléments qui ne fonctionnent pas, comme l'accessibilité universelle.
- Une tarification équitable.
- Diminution des automobiles dans les centres-villes à cause des problématiques qu'elles entraînent.
- L'utilisation de la voiture est un droit pour les citoyens.
- L'utilisation des documents confidentiels des citoyens peut être contestable pour établir un système de tarification.

Les administrateurs sont d'accord pour déposer un mémoire. Mme Laveau préparera un texte pour la prochaine assemblée ordinaire et l'enverra aux administrateurs pour commentaires.

5.4 – Demande d'entrevue avec « Le Carrefour de Québec »

Mme Nicole Laveau a reçu une demande d'entrevue du journal « Le Carrefour de Québec » pour connaître les enjeux actuels du Conseil de quartier.

5.5 – Demande de Léonce Naud sur le projet Laurentia et QSL

Mme Laveau mentionne qu'elle a reçu une demande de M. Léonce Naud, géographe, sur le projet Laurentia et QSL pour obtenir plus d'informations concernant nos mémoires et documents concernant Laurentia. Elle lui a soumis les documents qui sont publics. Elle a reçu un courriel

mentionnant que M. Naud avait envoyé des documents au Journal de Québec et à Radio-Canada et ce sont des projets reliés à la sécurité de l'air.

5.6 – Forum sur la santé durable - Suite

M. Roger Thibeault a représenté le Conseil de quartier de Vanier au forum sur la santé durable. Ce forum a été organisé par la chaire de recherche sur la santé durable de l'Université Laval et VITAM qui est un centre de recherche du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale, ce qui comprend des chercheurs et des citoyens.

La partie scientifique est très intéressante. La santé durable veut dire « Un esprit sain dans un corps sain, dans un milieu de vie et un environnement sain sur une planète en santé ». Il s'agit d'un forum international pour annoncer une collaboration avec Québec/Nantes concernant la santé durable.

Il y a certaines entreprises qui expriment ce qu'elles font au niveau du développement de la santé dans leur Ville. On note la présence de toutes les communautés de quartier et groupes de piétons qui s'occupent d'améliorer la santé des gens. Il y avait des tables qui se penchaient sur la prévention de la maladie en Ville, comment fait-on un « design » d'une ville, comment améliore-t-on différents aspects pour minimiser les impacts sur la santé des individus : La mixité, le coût social, la Ville en 15 minutes, etc.

Par exemple, à Nantes, des photos-radars ont été installés sur les boulevard urbain et cette initiative a permis de réduire la vitesse la nuit, pour éviter le bruit des voitures, car le sommeil est important pour la santé des gens qui habitent de grandes tours à logements situées tout près. La vitesse est réduite à 25 km/heure et le système est automatisé.

Il serait très intéressant d'obtenir une présentation pour savoir comment est vue la participation citoyenne sur certains sujets. Il est important de travailler avec les gens pour bénéficier de leur expertise terrain. Mme Laveau demande s'il serait possible de faire des démarches pour obtenir une présentation qui pourrait se tenir en février ou mars 2025. M. Roger Thibeault accepte de s'occuper de cette demande.

5.7 – Stratégie de sécurité routière 2025-2029 – Suite

Mme Laveau a partagé un document où elle a ajouté des éléments sur le document préliminaire de la Ville. Elle a fait beaucoup de commentaires très ponctuels à des endroits précis sur le document. Il serait intéressant de le présenter à titre de Conseil de quartier.

5.8 – Questionnaire – Nouveaux aménagements sur le boulevard Père-Lelièvre

Concernant une consultation sur Internet sur la mobilité active (vélos et piétons) sur le boulevard Père-Lelièvre, M. Jean-Noël Ouisse a complété le questionnaire. Le réaménagement du boulevard

Père-Lelièvre fait partie des projets de la Ville et celle-ci désire obtenir l'opinion des citoyens. Il y a déjà une piste cyclable sans bollard, et elle est très étroite sur certaines portions du boulevard.

6. COMITÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT

6.1 – Table de concertation Vélo et Mois du vélo (Jean-Noël)

Une rencontre a été tenue le 19 novembre 2025. M. Jean-Noël Ouisse apporte les points suivants :

- Un colloque de « Vélo Québec » aura lieu à la fin du mois de mai 2025.
- Rencontre pour la préparation du « Mois du vélo »; M. Ouisse n'a pu assister à la rencontre, donc aucune information n'est disponible pour le moment.
- En mars 2025, pour les « Dix ans de la table de concertation vélo », un événement sera organisé. On tente de faire un événement physique au lieu d'une rencontre en vidéo-conférence (Zoom).
- Un mémoire a été déposé sur la stratégie de sécurité routière préparé par la Table de concertation vélo et sera envoyé aux administrateurs.
- Mémoire sur la 3e avenue Est qui est problématique avec les enjeux avec le tramway. Une piste cyclable était supposée de se faire dans ce secteur, mais le projet n'est pas encore bien défini.
- Un mémoire sera produit pour le P.U.M, qui est en cours de préparation.
- Concernant la rencontre avec la Ville au sujet du CVC sur le boulevard Wilfrid-Hamel, M. Ouisse a abordé les éléments reçus lors de la rencontre avec les ingénieurs de la Ville le 18 novembre 2024. Un suivi sera fait par M. Pierre Baillargeon avec M. Pierre-Luc Lachance qui viendra rencontrer le Conseil de quartier.
- Le travail sur le « Mois du vélo » débutera en janvier.

6.2 – Conseils d'établissements scolaires (Nicole et Mahamadou)

École Sans-Frontière : Mme Nicole Laveau mentionne qu'elle a discuté du projet des « Petites roues » pour 2025, dans le cadre de la sécurité routière. Une discussion aura lieu avec la directrice au retour des Fêtes.

École Notre-Dame-du-Canada : Mme Laveau partagera le même projet à la prochaine réunion.

École secondaire Vanier : Il n'y a pas d'enjeu particulier. Une sortie hivernale est organisée pour les étudiants. Le curling sera discuté à la prochaine assemblée.

Il est important que les directeurs et directrices d'écoles soient rejoint(e)s afin que l'activité soit ajoutée dans leur calendrier et leur planification. Les activités scolaires reprennent le 7 janvier 2025.

6.3 – Projet dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2025 (Pierre-Marc Doucet)

À la suite de la dernière réunion, M. Pierre-Marc Doucet a envoyé un courriel à Accès transports viables (ATV), dont le projet sera « Vanier à petites roues ». Il s'agit d'une campagne qui touche autant les parents que les élèves. Il y aura un parcours sécuritaire pour les élèves afin de se rendre à l'école. La date prévue est vers jeudi, le 15 mai 2025.

Nous commencerons à organiser l'activité avec Accès transports viables. Un montant de 3,000.00 \$ a été budgété et l'acceptation par la Ville du projet se fera en février ou mars 2025. Aucune taxe n'est applicable sur les dépenses encourues.

Accès transports viables (ATV) gèrera le côté organisationnel des formateurs pour accompagner les enfants. Ce sont des bénévoles qui seront attirés à cette tâche. ATV gère toutes les infrastructures qui seront requises (police, etc). Il s'agit d'une activité de ATV et le logo du Conseil de quartier apparaîtra dans la documentation.

Les deux écoles ont un site FaceBook privé avec les parents. Pour publier un communiqué, celui-ci doit être envoyé à la directrice.

Il s'agit d'un projet-pilote qui en est à sa première fois; ATV en a fait la présentation lors d'une activité « 5 à 7 ».

6.4 – Comité élargi pour la mobilité dans le quartier de Vanier (JNO , PMD et RT)

Les activités du Comité pourraient être mises en pause pour le moment, car le P.U.M. consomme beaucoup de temps. Mme Laveau communiquera avec les participants en ce sens.

6.5 – Comité pour le P.U.M.

À la suite de la rencontre en comité plénier le 28 novembre dernier, il a été décidé de former des sous-comités composés d'un à trois participants et portant sur un ou deux thèmes. Les administrateurs se donnent deux à trois mois pour amorcer une réflexion pour la mettre en commun par la suite.

M. Roger Thibeault rédigera un document d'ici Noël sur les grands principes directeurs du P.U.M. et supervisera l'orientation générale des commentaires sur les différents thèmes.

Les sous-comités sont:

- Mobilité : Jean-Noël Ouisse et Pierre-Marc Doucet.
- Population : Jacynthe Fortin et Gemma Drouin.
- Sécurité : Hélène Langlois et Nicole Laveau.
- Urbanisme : Roger Thibeault, Pierre-Marc Doucet et Jean-Noël Ouisse.
- Milieus de vie : Jacynthe Fortin et Gemma Drouin.

- Économie : Hélène Langlois et Nicole Laveau.
- Environnement : Jacynthe Fortin, Gemma Drouin, auquel se joindront Roger Thibeault et Jean-Noël Ouisse.

6.6 – Table de concertation sur le transport en commun.

M. Pierre-Marc Doucet mentionne qu’une rencontre en vidéoconférence (Zoom) a été tenue avec Mme Alexandra Mauger, Mme Valérie Roy, conseillère en interaction citoyenne et Mme Valérie Drolet du RTC.

Le RTC est intéressé par la table de concertation. Le RTC ne désire pas dédoubler, car l’organisation effectuée déjà beaucoup de consultation par son service interne. RTC avait la perception que cette table de concertation était un double de ce qui se faisait déjà.

Présentement, nous n’avons pas de cadre défini. Il y a un devoir à faire sur ce que nous désirons comme table de concertation, parce que nous avons l’idée de rencontrer la direction générale du RTC et d’abord définir les orientations. Nous pourrions alors nous présenter pour une première fois, en compagnie des conseils de quartier qui veulent créer une table. Accès transports viables (ATV) démontre un intérêt marqué.

Pour lancer la table de concertation, nous avons obtenu l’appui de la table de concertation vélo qui nous a fourni leur charte. Il y aura collaboration entre les deux tables, car le but est d’améliorer la mobilité. Du travail sera nécessaire à ce sujet.

Présentement, dix (10) personnes siègeront sur la table de concertation du transport en commun. Nous désirons apporter une nouvelle voix et notre mission, buts et orientations sont à déterminer.

Mme Laveau précise que la première rencontre en vidéoconférence (Zoom) est prévue pour la fin janvier-début février. 2025. Il sera question du transport en commun dans Vanier. En revanche, ce problème existe partout sur le territoire. Le RTC enlève des arrêts et des abribus.

Mme Mauger pourrait fournir son aide si la table de concertation avait davantage d’orientations sur ce qu’elle souhaite faire. Le RTC n’est pas favorable, mais n’est pas complètement fermé à l’idée. Il est important que la table soit reconnue par le RTC. Il est important que les autres conseils de quartier soient alignés sur les mêmes orientations et objectifs.

Il est aussi important de tenir compte que le RTC maintient des contacts avec les usagers, tandis que les Conseils de quartier relèvent de la Ville. A court terme, le RTC aimerait avoir une rencontre avec tous les conseils de quartier et expliquer comment se planifie le transport et comment cela fonctionne, suivi d’une période de questions.

M. Doucet précise qu’il serait important de tenir une première rencontre pour voir s’il y a assez de substance pour créer une telle table de concertation.

7. Fonctionnement

7.1 – Adoption des procès-verbaux du 18 et 28 novembre 2024

24-CA-064

SUR LE PROPOSITION DE M. ROGER THIBEAULT ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier adopte les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 18 novembre 2024 ainsi que l'assemblée spéciale du 28 novembre 2024.

ADOPTÉ

7.2 – Paiement des services de secrétariat

24-CA-065

SUR UNE PROPOSITION DE HÉLÈNE LANGLOIS ET SECONDÉE PAR ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de 115.00 \$ auprès de Mme Renée Poulin pour la rédaction du procès-verbal de la 9^e assemblée ordinaire du Conseil de quartier de Vanier.

ADOPTÉ

7.3 – Solde bancaire au 16 décembre 2024

Le solde bancaire est de 2,821.18 \$ en date du 16 décembre 2024.

7.4 – Suivi à nos résolutions du mois dernier

24-CA-028 – Proposition d'achat du lot no 1 944 676 – Cette résolution a été soulevée par Mme Despins lors de la période de la conseillère municipale. La Ville a fait l'acquisition de ce lot pour un montant de 140,000.00 \$ environ afin de créer un boisé urbain ou une micro-forêt. Le sommaire décisionnel est : DE2024-490.

24-CA-052 - Plantation d'arbres à grand déploiement.

Voici la réponse de la Ville :

- *« La Ville souhaite préciser qu'il n'est pas souhaité de ne plus planter de lilas japonais. Cette essence de petit calibre peut être utile sur un site avec contraintes telles sur les fils électriques ou petits espaces.*
- *Il faut aussi considérer que parfois, il s'agit d'une essence demandée par le Citoyen, nous favorisons les arbres à grand déploiement, mais pouvons planter quelques lilas pour ainsi favoriser l'acceptation d'un arbre.*
- *La Ville est consciente de la situation rapportée par le Conseil de quartier de Vanier, quand des arbres à petit déploiement tels des lilas japonais ou des prunus Schubert présents dans le secteur de Vanier sont à remplacer, nous priorisons des arbres à grand déploiement lorsque possible.*

- *Elle effectue la planification des arbres d'alignement pour 2025 et travaille à bonifier les plantations pour le secteur. »*

7.5 – Présentation de la Ville sur l'outil d'archivage pour les conseils de quartier

Jean-Noël Ouisse, Nicole Laveau et Roger Thibeault ont assisté à une présentation en vidéoconférence (Team) portant sur le nouvel outil d'archivage pour les conseils de quartier. Un super-gestionnaire ainsi que deux gestionnaires doivent être nommés pour le bon fonctionnement du système.

M. Jean-Noël Ouisse explique qu'il s'agit d'un espace collaboratif sur Internet où les documents du conseil de quartier sont déposés au même endroit, avec une adresse personnelle. Au lieu d'avoir chacun nos documents dans nos ordinateurs, ils seront tous disponibles au même endroit. Cet outil permet de travailler en commun. Il faudra donc s'organiser.

Une partie sera réservée à l'exécutif, soit les postes de présidents, trésorier et secrétaire, parce qu'il y avait une certaine frilosité en lien avec la trésorerie qui pourraient être effacés ou des accès privilégiés. Tout le monde pourrait créer des documents, mais pas nécessairement en éliminer. Seul le gestionnaire de TI peut le faire. Il y a aussi une adresse courriel ainsi qu'une boîte courriel personnelle pour chacun des administrateurs.

Tous les conseils de quartier devront nommer un « super-gestionnaire » qui aura tous les droits. Il s'agit d'un rôle bien différent que celui de « gestionnaire ».

Ce système d'archivage permettra d'obtenir des éléments avec les autres conseils de quartier. Il y a aussi un CHAT. Il est aussi possible de transférer des documents de nos boîtes courriels personnelles afin de ne pas avoir deux boîtes à gérer. M. Jean-Noël Ouisse procédera à la création des adresses courriels et les personnes concernées devront répondre dans les 48 heures pour créer le mot de passe.

Le gestionnaire des TI est présent pour créer des dossiers, des adresses courriel et les supprimer. Il faut avoir une organisation réfléchie, en collaboration avec Mme Alexandra Mauger qui aura également accès, pour voir comment s'organiser pour travailler ensemble dans cet espace. Beaucoup de choses peuvent être faites, mais cela peut aussi devenir un mélange très difficile à gérer. Tous les outils Google sont accessibles.

24-CA-066

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier nomme M. Jean-Noël Ouisse et M. Roger Thibeault comme « gestionnaire » ainsi que Mme Nicole Laveau en tant que « super-gestionnaire ».

ADOPTÉ

8. Divers

8.1 – Souper de Noël

Mme Gemma Drouin précise que le souper de Noël du Conseil de quartier aura lieu le 15 janvier 2025, au restaurant Le Vieux Duluth à Vanier.

8.2 – Démission de M. André Garon

M. André Garon annonce sa démission comme administrateur au sein du Conseil de quartier de Vanier. Cette démission entre en vigueur le 17 décembre 2024.

M. Garon désire souligner son appréciation pour tout le travail qui a été accompli par le Conseil de quartier durant son mandat d'administrateur. L'implication des administrateurs a été remarquable.

9 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau, présidente, lève l'assemblée à 21 h 30.

Nicole Laveau, Présidente

Gemma Drouin, Secrétaire

No de résolution	Objet	Page
24-CA-063	Participation du Conseil de Quartier de Vanier au projet « Air Vanier »	5
24-CA-064	Adoption des procès-verbaux du 18 et du 28 novembre 2024.	14
24-CA-065	Paiement des services de secrétariat pour la 9 ^e assemblée ordinaire du 16 décembre 2024.	14
24-CA-066	Nomination de Mme Nicole Laveau comme super-gestionnaire et M. Jean-Noël Ouisse et M. Roger Thibeault comme gestionnaire.	15